

ZOOM SUR



Ehpad Un secteur sous tension



La crise sanitaire a durement touché les Ehpad. Face à la surcharge de travail et à la pénurie de personnel, les établissements doivent s'organiser, se réinventer, mutualiser leurs efforts. La réduction de la pénibilité physique et des situations d'épuisement professionnel reste un enjeu majeur de prévention mais également d'image.

L'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées dépendantes est en enjeu sociétal majeur, tristement mis en avant ces dernières semaines après la publication d'un livre-enquête dénonçant des négligences et les pratiques de certains établissements. La profession, qui dans son immense majorité, s'attache à assurer le bien-être de ses résidents et des salariés a été, depuis le début de la crise sanitaire, durement éprouvée [...]

 [Lire la suite](#)

Enquête

Où en est-on des pratiques addictives en entreprise ?

D'après une enquête INRS réalisée à la fin de l'année 2021 auprès de 1245 professionnels de services de santé au travail, l'alcool est la substance psychoactive qui pose le plus de problème chez les travailleurs. Il est cité par 91 % des professionnels interrogés, devant le tabac (66 %), le cannabis (64 %) et les médicaments psychotropes (44 %). 64 % évoquent une consommation d'alcool et de cannabis répandue au travail. Les médecins du travail estiment que 8,6 % des salariés sont en difficulté avec l'alcool, sans augmentation significative par rapport à la précédente enquête en 2009. En revanche pour le cannabis, ce taux atteint 7 %, soit une augmentation de 2 points. Si les pratiques addictives ont une origine multifactorielle, identifier les facteurs qui les favorisent dans l'entreprise s'avère essentiel pour mener les actions de prévention adéquates. Parmi ceux-ci, les professionnels de santé au travail interrogés citent principalement les risques psychosociaux (RPS), les horaires atypiques, le travail isolé, les pots en entreprise, les séminaires ainsi que le télétravail. L'enquête souligne par ailleurs que depuis 2009, la prise en charge des addictions en entreprise par les professionnels de la santé au travail s'est améliorée tant sur le plan de la prévention collective qu'individuelle.

▶ [En savoir plus](#)

▶ [Lire le dossier de l'INRS](#)

Aide à domicile

Une offre de prévention dédiée pour le secteur

Les salariés du secteur de l'aide à domicile sont confrontés à de nombreux risques professionnels aux conséquences importantes sur leur santé comme sur l'activité. Les accidents du travail sont principalement liés à la manutention manuelle (53 %) et aux chutes (35 %), avec plus de 2 250 000 journées de travail perdues chaque année. L'Assurance maladie - risques professionnels et l'INRS, en collaboration avec la Fédération des associations de l'aide familiale populaire (Fnaafp/CSF) propose des solutions adaptées : un outil interactif libre d'accès en ligne pour aider les employeurs à réaliser le document unique d'évaluation des risques ainsi qu'une subvention « Aide et soins à la

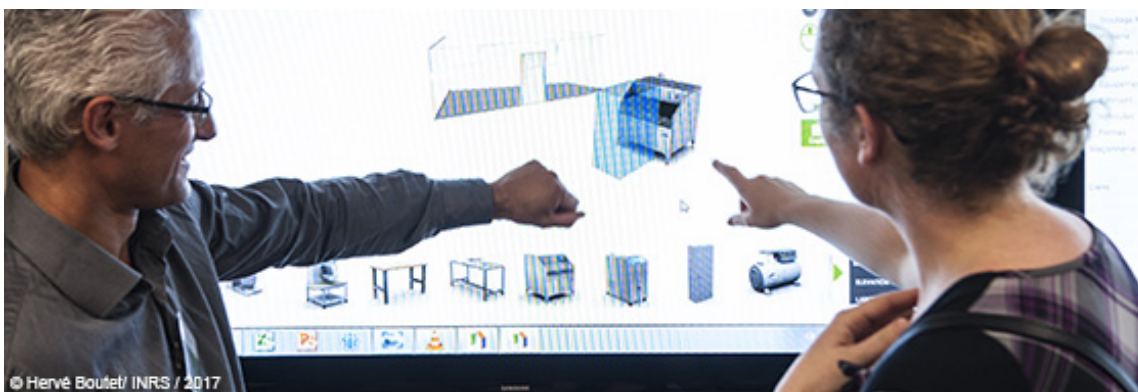
personne à domicile » pour réduire les risques liés aux chutes et aux troubles musculosquelettiques à travers l'achat d'équipements adaptés, et la mise en œuvre d'une démarche de prévention avec des prestations de formation et d'accompagnement. Ces solutions sont accompagnées d'une série de recommandations.

▶ Lire sur le site de l'INRS

▶ Lire sur le site de l'Assurance maladie

Espaces de bureau

Avec Mavimplant, simulez la conception de votre projet !



L'INRS a développé une nouvelle application Mavimplant pour la conception ou le réaménagement des espaces de bureaux : bureaux individuels ou collectifs, salles de réunion, espaces d'accueil, lieux de convivialité... Elle intègre des éléments de prévention de risques professionnels tels que le stress, le mal de dos, les troubles musculosquelettiques (TMS) et les chutes. Les utilisateurs conçoivent leur espace de travail dans une maquette 3D, en y intégrant des mobiliers et des équipements prédéfinis, notamment ceux destinés aux postes de travail dynamiques (bureau à hauteur variable, siège assis-debout...), ainsi que les exigences fonctionnelles pour l'accès aux personnes à mobilité réduite dans les espaces d'accueil. Ils peuvent y situer les travailleurs, simuler les déplacements... À chacune des étapes de conception, le rappel des règles de prévention permet de choisir le meilleur scénario d'implantation pour assurer de bonnes conditions de travail. Doté de fonctionnalités de partage par mails et réseaux sociaux, l'outil facilite le dialogue entre les parties prenantes.

▶ En savoir plus

Top BTP

Une aide pour le secteur de la construction



Le réseau Assurance maladie-risques professionnels propose une aide financière destinée aux entreprises de moins de 50 salariés du secteur de la construction. Appelée Top BTP, son objectif est de réduire les risques de chutes de plain-pied et de hauteur ainsi que les TMS et lombalgies liés aux charges lourdes. Plafonné à 25 000 € et ne pouvant être inférieur à 1 000 €, le dispositif soutient une partie des sommes engagées pour les formations (travaux en hauteur, coordination SPS...), l'achat de matériels (passerelles

d'accès, outillage portatif anti-vibratile, garde-corps de blindage, bungalows de chantier mobiles et autonomes ...) et la mise en place d'échafaudages.

▶ [En savoir plus](#)

JURIDIQUE

Détachement de travailleurs

Un décret du 1^{er} février 2022 modifie le Code des transports et adapte certaines dispositions applicables aux entreprises de transport terrestre établies hors de France qui détachent temporairement des conducteurs routiers sur le territoire français. Il crée un chapitre spécifique précisant les modalités d'application des règles du détachement des travailleurs aux salariés conducteurs routiers exécutant des prestations de services internationales de transport de marchandises par des véhicules dont le poids total excède 3,5 tonnes ou de transport de passagers par des véhicules pouvant assurer le transport de plus de 9 personnes (conducteur compris). Les nouvelles dispositions concernent notamment l'établissement de la déclaration de détachement pour chaque conducteur concerné *via* un portail public dédié mis à disposition par les services de l'Union européenne et connecté au système d'information du marché intérieur (IMI) à l'adresse <https://www.postingdeclaration.eu/landing>, la liste des documents devant être présentés ou transmis après la réalisation de la prestation de transport, les modalités de contrôle ainsi que les différentes sanctions applicables. Les entreprises concernées ne doivent plus utiliser le portail national Sipsi mis à disposition par le ministère du Travail et elles n'ont plus l'obligation de désigner un représentant sur le territoire national.

▶ [Le décret du 1er février 2022](#)

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS JURIDIQUES ▶

SUR LE WEB

Outil en ligne

Évaluer le risque vibratoire



L'Outil simplifié d'évaluation de l'exposition aux vibrations (Osev), développé par l'INRS, a été mis à jour. Cette évaluation, qui est une obligation réglementaire, s'effectue facilement, en ligne, en quelques clics à partir de la description d'une situation de travail. L'outil permet également d'identifier des pistes de prévention. Une version est adaptée aux vibrations transmises à l'ensemble du corps, lors de la conduite d'engins. Une autre aux vibrations transmises aux membres supérieurs, lors de l'utilisation de machines portatives.

Webinaire

La démarche de prévention des risques psychosociaux

Le 18 janvier 2022, l'INRS organisait un webinaire consacré à la démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS) en entreprise. Les circonstances devant conduire à agir en prévention des RPS et les étapes de la démarche y étaient notamment détaillées : préparation avec la définition de règles et outils partagés par les différents acteurs,



analyse des situations de travail, élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre des actions, suivi et évaluation. Les experts de l'INRS ont également répondu aux principales questions adressées. Le webinaire est disponible en [replay](#) sur le site de l'Institut.

EN QUESTION

Est-il obligatoire de réaliser des exercices pratiques en matière de prévention incendie et selon quelle périodicité ?

La réalisation d'essais et d'exercices pratiques est indispensable pour vérifier l'efficacité des moyens de prévention et de lutte contre l'incendie mis en place par l'employeur et préparer les salariés à acquérir les bons réflexes. Dans toutes les entreprises, l'employeur a obligation d'établir, de diffuser et de porter à la connaissance des salariés des instructions ou une consigne sécurité incendie, qui prévoient la conduite à tenir en cas d'incendie. Dans les établissements où peuvent se trouver occupées ou réunies habituellement plus de 50 personnes ainsi que ceux dans lesquels, quel que soit l'effectif, sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables, une consigne de sécurité incendie doit prévoir la réalisation d'essais et d'exercices pratiques. Ceux-ci doivent permettre à l'ensemble du personnel de reconnaître les caractéristiques du signal d'alarme, localiser les espaces d'attente sécurisés, savoir se servir des moyens de premiers secours (extincteurs notamment) et exécuter les différentes manœuvres nécessaires. Le Code du travail prévoit que ces exercices et essais aient lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations éventuelles auxquelles ils peuvent donner lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail. Dans la pratique, il est recommandé de réaliser des exercices d'évacuation tous les six mois et d'adapter le renouvellement de la formation à la manipulation des extincteurs, de 6 mois à 3 ans, en fonction des risques incendie de l'entreprise et en veillant à ce que tout nouvel embauché soit rapidement formé. Enfin, pour les établissements dans lesquels la consigne de sécurité incendie n'est pas obligatoire, même si aucune précision n'est donnée par le Code du travail, il est recommandé d'appliquer les mêmes périodicités.

▶ Lire le focus juridique

VIENT DE PARAÎTRE

Brochure

**La détection des gaz et vapeurs dans l'atmosphère des locaux de travail
(ED 894 – Mise à jour)**



La détection des gaz et vapeurs dans l'atmosphère des locaux de travail

Ce document fait le point sur les moyens de détection de gaz et de vapeurs de substances chimiques les plus couramment utilisés, à savoir les détecteurs de gaz, les tubes et les badges de prélèvement ainsi que les tubes et les badges colorimétriques.

 [Brochure](#)

Fiche pratique de sécurité

Les silices amorphes synthétiques (ED 153 – Nouveauté)



Fiche pratique de sécurité | ED 153

Les silices amorphes synthétiques

Les silices amorphes sont généralement d'origine synthétique, à l'exception des terres de diatomées. Elles entrent dans la composition de nombreux produits. Un grand nombre de salariés sont donc potentiellement exposés en entreprise. Or, les données sur leur toxicité demeurent incomplètes. Dans ce contexte, il importe de protéger la santé des salariés amenés à les mettre en œuvre.

Cette fiche pratique de sécurité présente les modalités de fabrication et d'utilisation des silices amorphes, leurs propriétés, les dangers pour l'homme, ainsi que la démarche de prévention et les mesures de protection à mettre en œuvre.

 [Fiche pratique de sécurité](#)

Affiches

Un EPI efficace est un EPI adapté et bien utilisé (A 871 à A 874- Nouveauté)



Gants, masques, bouchons d'oreille, chaussures de sécurité, combinaisons...L'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) peut être envisagée lorsque les principes généraux de prévention se révèlent insuffisants ou impossibles à mettre en œuvre. Une série d'affiches, inspirées de l'univers des super-héros, rappelle que mal utilisés, ces EPI sont inefficaces.

 Affiches



AGENDA

Compte tenu de l'actualité liée à l'épidémie, assurez-vous auprès des organisateurs de la bonne tenue des événements.

Les 4 et 5 avril 2022, à Paris

Forum 2022 Société française des hygiénistes du travail (Sofhyt) : Place de l'ergonomie dans l'hygiène du travail
Organisateur : Sofhyt

Le 5 avril 2022

Débats d'Eurogip - Préserver la santé-sécurité au travail dans un monde en mutation
Uniquement sur internet.
Organisateur : Eurogip

Le 14 avril 2022, à 11h

Webinaire – Réglementation du télétravail : repères en santé et sécurité au travail
Organisateur : INRS

Le 28 avril 2022, à 10h

Risques psychosociaux dans le cadre du télétravail : Quels risques ? Quelle prévention ?
Table ronde en direct sur internet
Organisateur : INRS

Le 17 mai 2022, à Paris

Journée technique - Fabrication additive. Comment construire une prévention adaptée ?
Sur place et sur internet
Organisateur : INRS

Du 17 au 19 mai 2022, à Nantes

Préventica

Organisateur : Communica organisation

Le 24 mai 2022, à 11h

Webinaire - Risque vibratoire et présentation du nouvel outil

Osev

Organisateur : INRS

Du 8 juin au 10 juin 2022, à Nantes

Infirmier de santé au travail : de la santé préventive à la reconnaissance de praticien en santé au travail

Organisateur : Groupement des infirmiers de santé au travail (GIT)

Le 9 juin 2022, à 11h

Rendez-vous Travail&Sécurité : comment améliorer les conditions de travail en Ehpad ?

Table ronde en ligne

Organisateur : INRS

Le 10 juin 2022, à 10h

Matinée prospective - Les bâtiments de demain: quels enjeux en santé et sécurité au travail ?

En direct sur internet

Organisation : INRS

Du 13 au 15 juin 2022

Conférence internationale Wellbeing at work 2022

Sur internet uniquement

Organisateur : Ciop-PIB

Du 14 au 17 juin 2022, à Strasbourg

Congrès national de médecine et santé au travail

Organisateur : Société française de médecine du travail

Le 23 juin 2022, à 11h

Webinaire - Batteries au lithium : connaître et prévenir les risques

Organisateur : INRS

Du 6 au 8 juillet 2022, à Genève (Suisse)

Congrès de la Self

Organisateur : Société d'ergonomie de langue française

Du 27 septembre au 29 septembre, à Lyon

Préventica

Organisateur : Communica organisation

Les 11 et 12 octobre 2022, à Nancy

Conférence scientifique – Mutation rapide des procédés : quels risques professionnels ? Quelles démarches de prévention ?

Organisateur : INRS

Le 20 octobre 2022, à Paris

7^e conférence européenne d'Euroshnet – L'intelligence artificielle rencontre la sécurité et la santé au travail.

Organisateur : INRS-Eurogip

Les 8 et 9 novembre 2022, à Lyon

13^{es} rencontres des personnes compétentes en radioprotection (PCR)

Organisateur : Société française de radioprotection (SFRP)

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET](#) ▶

ZOOM SUR



Ehpad

Un secteur sous tension



La crise sanitaire a durement touché les Ehpad. Face à la surcharge de travail et à la pénurie de personnel, les établissements doivent s'organiser, se réinventer, mutualiser leurs efforts. La réduction de la pénibilité physique et des situations d'épuisement professionnel reste un enjeu majeur de prévention mais également d'image.

L'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées dépendantes est en enjeu sociétal majeur, tristement mis en avant ces dernières semaines après la publication d'un livre-enquête dénonçant des négligences et les pratiques de certains établissements. La profession, qui dans son immense majorité, s'attache à assurer le bien-être de ses résidents et des salariés a été, depuis le début de la crise sanitaire, durement éprouvée. Il existe 7 500 Ehpad (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) offrant environ 600 000 places dans l'hexagone : des établissements publics, privés, commerciaux et associatifs. La sinistralité du secteur est élevée (voir encadré). Et depuis deux ans, il a fallu gérer l'augmentation des décès parmi les résidents, la charge émotionnelle associée, la fatigue, ou encore la peur de ramener le Sars-CoV-2 chez soi. La pénurie de personnel (personnes à risque, malades, cas contact...) s'est amplifiée. Des réorganisations ont été nécessaires pour répondre aux contraintes liées à l'épidémie : sectorisation, animation individuelle, repas pris en chambre... En parallèle, les difficultés liées aux relations avec les familles et aux ressources humaines ont pris de l'ampleur. Protéger sans isoler : la question s'est posée pour les résidents comme pour le personnel.

Une profession en quête de sens

Les professionnels d'Ehpad sont confrontés à de nombreux risques, avec en premier lieu les troubles musculosquelettiques (TMS), conséquences principales des manutentions et de la mobilisation des personnes. Les glissades et chutes sont nombreuses du fait des déplacements, qui souvent se font dans la précipitation et dans des espaces exigus. Sur le plan émotionnel, le personnel est confronté à la maladie, à l'isolement et au décès des résidents, de plus en plus âgés et dépendants. Certains d'entre eux présentent des troubles cognitifs pouvant les rendre agressifs, verbalement ou physiquement. Enfin, comme dans la plupart des établissements de soins, le risque infectieux et le risque chimique sont présents.

Dans ce contexte global, l'allègement des manutentions manuelles et la place du « prendre soin » dans l'activité sont une priorité. Il faut redonner du sens au travail en replaçant la relation humaine au centre du processus. Autant que possible, la prévention des risques professionnels doit être intégrée en amont, à l'occasion de la conception de nouveaux locaux ou de travaux de rénovation ou d'une évolution de l'organisation. Cela implique de prendre en compte les contraintes des salariés et de les associer aux projets : penser à l'intégration d'aides techniques par exemple, en équipant les chambres d'un rail plafonnier, si possible en H, sur lequel un moteur fixe peut être installé. Il s'agit également de prévoir les espaces de stockage nécessaires pour le matériel, de penser aux revêtements de sols antidérapants et permettant de se déplacer sans effort avec les aides techniques mobiles,

en évitant les obstacles et les dénivellations. Des retours d'expérience collectifs sur ces changements doivent être prévus.

Former à tous les niveaux

De nombreux Ehpad sont suivis dans le cadre de TMS Pros, le programme national de prévention des troubles musculosquelettiques de l'Assurance maladie - risques professionnels, dans lequel un volet sanitaire et médico-social incluant des outils spécifiques et des préconisations de formation, a été intégré. Depuis 2021, une approche sectorielle est déployée, avec une action en direction des fédérations et syndicats professionnels. Plus qu'un programme sur les TMS, c'est toute une ingénierie qui est mise à disposition avec des ressources et partenariats possibles pour enclencher une démarche globale de prévention. Un dispositif de formation de l'INRS et du réseau de l'Assurance maladie-risques professionnels a été conçu avec la profession, pour les établissements d'accueil et d'hébergement de personnes âgées et l'ensemble du secteur sanitaire et médico-social (SMS). Ces formations peuvent être financées par les Opérateurs de compétences (Opco) et les Carsat et elles s'adressent à trois niveaux d'acteurs - le dirigeant, un animateur prévention et le personnel -, qu'il est indispensable de mobiliser de façon concomitante. Le dirigeant, chargé d'initier, développer et manager la prévention, doit acquérir des compétences de pilotage de projet. À travers une formation-action, l'animateur prévention aura des compétences de coordination et d'animation de projet et sera la pierre angulaire d'une démarche de prévention des risques pérenne. Enfin, le personnel suivra une formation d'acteur Prap 2S (prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire et social).

Une nouvelle philosophie de soin

Depuis plusieurs années, l'INRS propose la démarche ALM (Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi) dont l'objectif est de prévenir les risques de TMS et de chutes liées au portage des patients. Le dispositif Prap2S déployé par l'Institut permet désormais de former à cette démarche. Celle-ci est fondée sur l'analyse préalable de chaque situation d'accompagnement. Elle tient compte des capacités du résident dans son environnement et de leur évolution au fil de la journée. En s'appuyant sur les déplacements naturels et la mise en confiance, on évite les postures délétères pour le soignant tout en favorisant le maintien en autonomie de la personne âgée. Au préalable, les locaux doivent être aménagés de façon à permettre ces déplacements autonomes et des aides techniques au déplacement (drap de glisse, lits médicalisés, lève-personnes...) disponibles et à proximité. L'Assurance maladie - risques professionnels propose aux entreprises de moins de 50 salariés une subvention *Aide et soins à la personne en établissement*, pour les accompagner dans l'achat d'équipements adaptés. Dans les établissements qui mettent en œuvre la démarche ALM, on évoque une philosophie du soin nouvelle qui amène à se réinterroger sur ses pratiques, à s'investir collectivement autour d'un projet. Pour autant, une direction engagée, un animateur prévention pour animer la démarche et des acteurs Prap ne suffisent pas toujours. Car les professionnels ne cessent de courir après le temps.

Panorama et sinistralité

430 000 salariés travaillent en Ehpad, soit 377 000 ETP, représentant une grande diversité de métiers : professionnels du soin, cuisiniers, animateurs, lingers, agents de direction... La sinistralité du secteur est élevée : près de 25 000 accidents du travail et 1 400 maladies professionnelles en 2019, selon les chiffres de l'Assurance maladie. Les accidents du travail sont pour 68 % liés aux manutentions manuelles et 17 % aux chutes de plain-pied. Les affections périarticulaires (TMS) représentent quant à elles l'écrasante majorité des maladies professionnelles (plus de 90 %).

Avancer ensemble

Ainsi, ces dernières années, des actions collectives ont émergé. C'est le cas par exemple dans les Landes, sur différents territoires, au plus près du bassin d'emplois. Sous l'impulsion de la Carsat Aquitaine et avec l'accompagnement d'un ergonomiste, l'une de ces actions a permis de favoriser des échanges au niveau local : poser les socles en prévention, travailler sur un plan d'actions adapté et proposer un suivi, avec des temps collectifs et individuels. Travailler ensemble amène à s'appeler, se reconnaître, se transférer des outils. Sur le terrain, on observe un vif intérêt à s'engager, même si la pénurie de

personnel ne rend pas les choses simples. Dans certains départements, le déploiement de plateformes territoriales solidaires (PTS), sous l'impulsion des Agences régionales de santé, permet là aussi d'essayer de faire cause commune pour améliorer une image du métier quelque peu écornée. La santé et la sécurité au travail constituent aujourd'hui un fort enjeu d'attractivité et la mutualisation des bonnes pratiques est essentielle.

Panorama et sinistralité

430 000 salariés travaillent en Ehpad, soit 377 000 ETP, représentant une grande diversité de métiers : professionnels du soin, cuisiniers, animateurs, lingers, agents de direction... La sinistralité du secteur est élevée : près de 25 000 accidents du travail et 1 400 maladies professionnelles en 2019, selon les chiffres de l'Assurance maladie. Les accidents du travail sont pour 68 % liés aux manutentions manuelles et 17 % aux chutes de plain-pied. Les affections périarticulaires (TMS) représentent quant à elles l'écrasante majorité des maladies professionnelles (plus de 90 %).

	Dossier Lire le dossier dans Travail & Sécurité
	Lire sur le site de l'INRS Ehpad : prendre soin des résidents, la relation au cœur de la prévention
	Dépliant La démarche ALM - Accompagner la mobilité
	Article HST La prévention des TMS centrée sur le soin - Lire l'article dans Hygiène et Sécurité au travail

Se désabonner

La Lettre d'information est éditée par le département Information communication de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane Pimbert, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory Brasseur. Mise en page et diffusion : Key Performance Group. Copyright INRS. Tous droits réservés. Les données recueillies par le biais de ce formulaire sont destinées à vous adresser par mail la lettre d'information de l'INRS. Les données à caractère personnel que vous communiquez sont destinées uniquement au personnel habilité de l'INRS qui est responsable du traitement. L'INRS s'engage à ne pas transmettre ni vendre ces données à un tiers. En application de la législation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS par mail : donnees_personnelles@inrs.fr. Pour plus d'informations, consultez la politique de confidentialité et d'utilisation des données personnelles de l'INRS : <https://www.inrs.fr/footer/politique-confidentialite.html>